

Maison de Services  
Au Public  
31 Rue de Vire  
Aunay sur Odon  
14260 Les Monts d'Aunay  
Tél. 02.31.77.57.48  
Fax. 02.31.97.44.36  
E-mail. [as.dgs@pbi14.fr](mailto:as.dgs@pbi14.fr)

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU BUREAU

L'an deux mil dix-huit, le mercredi 4 juillet 2018 à 18h00, les membres du bureau se sont réunis, salle du conseil, à la Maison de Services Au Public à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay sur Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, Président, suite à la convocation adressée le mardi 27 juin 2018.

**NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 16**

**ÉTAIENT PRÉSENTS : 15**

**AYANT PRIS PART À LA DÉCISION : 16**

**Étaient présents :** Gérard LEGUAY Président, Pierre LEFEVRE, Marc HEBERT, Christian GABRIEL, Christian HAURET, Yves CHEDEVILLE, Jacky GODARD, Marcel BONNEVALLE, Annick SOLIER, Christine SALMON, Norbert LESAGE, Jean-Yves BRECIN, Vice-présidents, Christophe LE BOULANGER, Marcel PETRE, Christian VENGEONS, membres du bureau

**Absents excusés ayant donné un pouvoir :** Joseph DESQUESNE a donné pouvoir à Gérard LEGUAY.

Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.  
Monsieur le Président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce bureau et les excusés.  
Madame Annick SOLIER a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

### **DECISION 20180704-11 : DR\_MODIFICATION DES RÈGLEMENTS DE DÉCHÈTERIES, RÈGLEMENTS REDEVANCES INCITATIVES EX-ACI ET EX-VBI**

Après concertation avec les élus lors de la commission Déchets-Recyclables du 29 juin dernier, il a été demandé de revoir le tonnage maximum autorisé apporté par les administrés en déchèteries. La commission a décidé de fixer le tonnage maximum à 5 m<sup>3</sup> par administré et par semaine. Les règlements de déchèteries, de la RI ex-ACI et de la RI ex-VBI ont été modifié dans ce sens.

**Le Bureau de la communauté de communes Pré-Bocage Intercom, à l'unanimité,**

## **DECIDE**

**ARTICLE 1 : DE VALIDER** les règlements cités ci-dessus

**ARTICLE 2 : D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer tout document y afférent.

**ARTICLE 3 : D'ADRESSER** la présente décision à la Sous-Préfecture de VIRE.

**Le Président,  
Gérard LEGUAY**

Transmission en Sous-Préfecture le 11 juillet 2018  
Et de la publication le 11 juillet 2018

